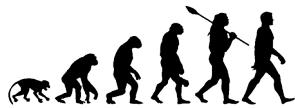




# L'AFFREUX JOJO

JOURNAL D'EXPRESSION DE GILETS JAUNES DU VIGNOBLE NANTAI

[www.laffreuxjojo.home.blog](http://www.laffreuxjojo.home.blog)



## LA ZAC ATTAQUE



Le projet est dans les tuyaux depuis 2008 et, comme les valletaïs ont pu le constater, les travaux ont démarré depuis plusieurs mois déjà, près de la 2X2 voies. La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Brochet prévoit non seulement le transfert et l'agrandissement de l'Hyper U de Vallet, le transfert des GSS (Grandes Surfaces Spécialisées) voisins (*Norauto, Bricomarché, Gémo...*), mais plus largement la création d'un vaste parc commercial s'étalant sur plus de **17 hectares**. À titre de comparaison, l'actuelle zone commerciale de Vallet (allant de l'Hyper U jusqu'à la station essence, en passant par le *Bricomarché/Norauto*) ne fait que six petits hectares. Comme le montre le schéma reproduit en page 3, la ZAC, teintée de rouge sur le petit plan de situation, avoisinera la taille du centre-bourg de Vallet, du cimetière jusqu'à l'école publique Paul Éluard, en incluant la rue du Progrès et la rue Émile Gabory[1]. De quoi relooker durablement la capitale du muscadet. Les travaux actuels ne correspondent qu'à une petite partie du projet, en l'occurrence la station service, le centre de lavage et le bâtiment de location U (en rose sur le grand plan de situation). L'amé-

nageur de ce charmant projet est la SNC (Société en Nom Collectif) le Brochet, qui rassemble la société *Performance promotion* du groupe *Jeulin*[2], et la société *CJV Distribution*, soit l'Hyper U de Vallet. *L'Affreux Jojo*, un journal initié en

moins, exiger que ce type de projet fasse désormais l'objet d'une réelle délibération collective et non d'un simili de débat public, c'est décliner à l'échelle locale ce qui s'est traduit jusqu'ici dans des revendications nationales. C'est refuser que notre monde soit continuellement façonné – pour ne pas dire détruit – par une minorité détentrice des capitaux;

c'est réintroduire de l'intérêt collectif au sein d'un système ultra-libéral laissant libre cours à l'irresponsabilité la plus crasse ; bref, c'est aspirer à une démocratie, et non à une démocratie du plus riche. La ZAC du Brochet n'est d'ailleurs qu'un exemple parmi d'autres dans la course aux projets inutiles : rien qu'en Loire-Atlantique, les communes de *Sainte-Pazanne, Machecoul-Saint-Même* et *Clisson* connaissent des projets commerciaux contestables et contestés. Pour ce qui concerne Vallet, des commerçants locaux, réunis au sein de l'association *Laissez-nous vivre un peu* (LNVUP)[4], ainsi que les propriétaires des terrains expropriés (voir ci-dessous), sont mobilisés depuis plusieurs années et ont considérablement entravé les procédures.

*L'Affreux Jojo* salue leur détermination. Et entend à présent leur donner un coup de main...



février 2019 à l'occasion du mouvement des Gilets Jaunes, a décidé d'y consacrer un numéro spécial. Pourquoi ? Parce que tout y est : démocratie et débat public, travail et conditions de travail, circulation des richesses et fiscalité, écologie... et peut-être même quelques magouilles en bonus[3] ! S'opposer à la ZAC du Brochet, ou, tout du

# DES NOMBRES ET DES ZONES D'OMBRE

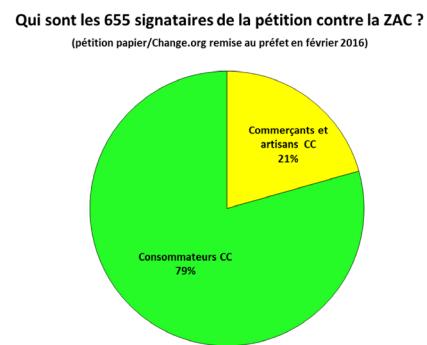
Pour apaiser les esprits chagrins, nos édiles répètent à l'envi que la surface commerciale (soit la surface accessible aux clients) sera comprise entre 15 et 20 000 m<sup>2</sup>, et que la surface totale au plancher ne s'élèvera qu'à 30 000 m<sup>2</sup>[5].. C'est peut-être vrai ; le « programme prévisionnel des constructions », téléchargeable sur le site **LNVUP**[6], précise en effet une « surface de vente ou surface plancher » de 30 950 m<sup>2</sup>. Reste qu'il est bel et bien écrit dans le compte-rendu du comité de pilotage du 15/10/2012 qu'« *afin de ne pas limiter les possibilités de densification* »

*tion est décidé d'augmenter à 90 000 m<sup>2</sup> la surface de plancher attendue* ». Et il est également question « *d'une surface de plancher de 90 000 m<sup>2</sup> environ et des surfaces commerciales de 30 000m<sup>2</sup> environ* » dans le document exposant les « *motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération* »[7], dûment tamponné par le secrétaire général de la préfecture. Ces 90 000 m<sup>2</sup> correspondant à l'ensemble des surfaces cessibles, tout se passe comme si la collectivité avait accordé à l'aménageur la possibilité de bétonner chaque m<sup>2</sup> des parcelles dont il disposera, au cas où il lui prendrait l'envie de « *densifier* ». Certains chiffres laissent d'ailleurs assez songeurs : alors que **l'Hyper U** n'est censé agrandir sa surface de vente que de 1000 m<sup>2</sup> – sachant que l'établissement en fait actuellement 6000 (*Vallet Info mai 2017*) – l'enseigne doit bénéficier d'une parcelle de 38 620 m<sup>2</sup> !

La question de la zone de chalandise, quant à elle, est tout sauf limpide. Dans le *Vallet Info*, les élus brandissent un chiffre allant de 73 000 à 90 000 habitants, en oubliant malencontreusement de fournir la moindre source ou explication. Ils balayent ainsi d'un revers de main la toute première expertise menée en 2011 pour le compte de la ville de Vallet qui, elle, tablait sur une zone de moins de 30 000 personnes, soit l'équivalent des communes de **Vallet, Mouzillon, La Chapelle-Heulin, Le Pallet, Le Landreau, La Remaudière, La Boissière-du-Doré et la Regripière** (un peu plus de 26 000 âmes, un chiffre toujours d'actualité en 2019) auxquelles s'ajouteraient 10 % de clientèle de transit (drainée notamment par la 2X2 voies). La question de la (sur)dimension du projet – et du naufrage qui pourrait s'ensuivre – mérite donc amplement d'être posée.

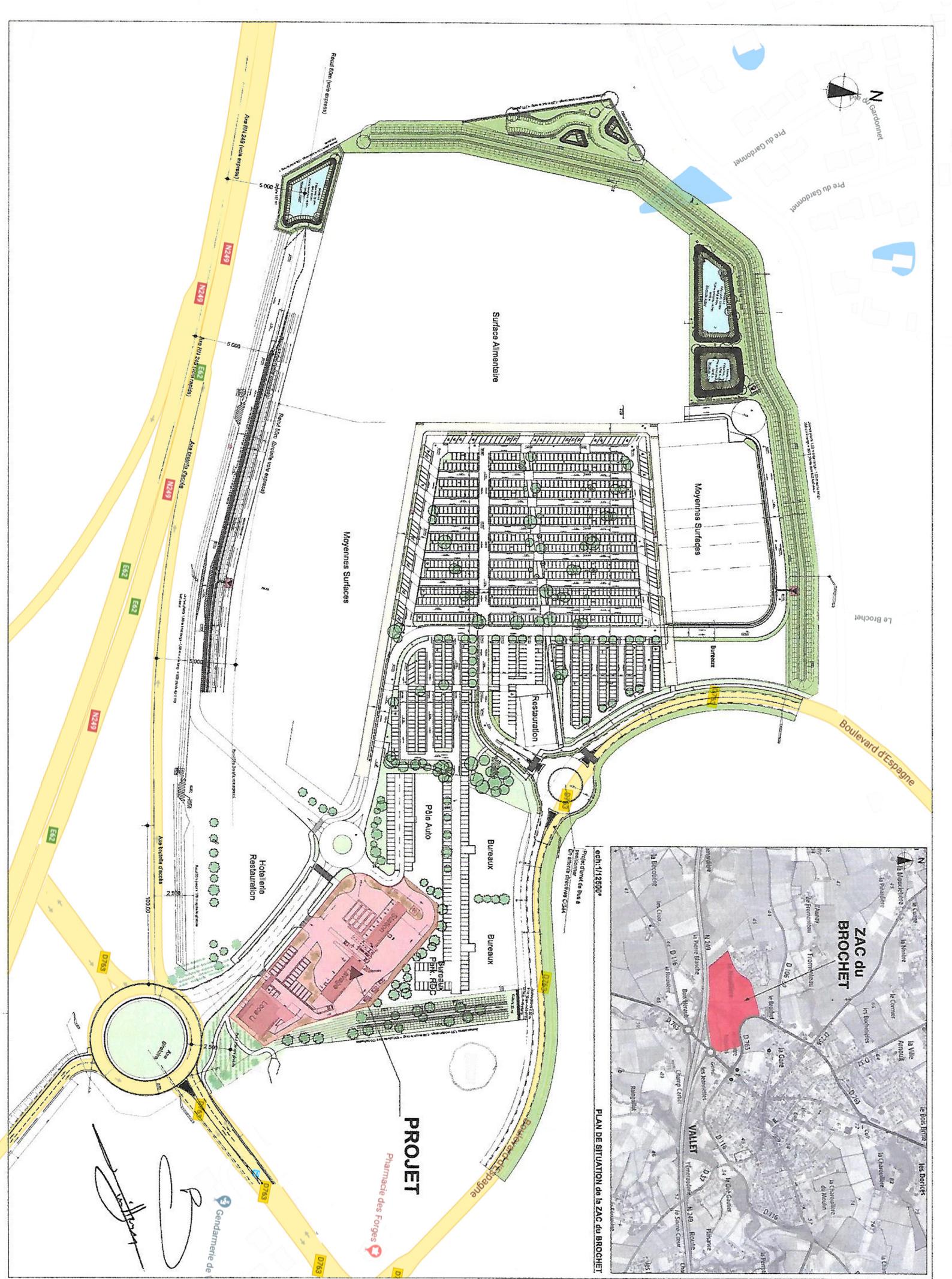
# ANATOMIE D'UN, PROJET D'UTILITÉ PUBLIQUE

Initialement, deux propriétaires ont refusé de vendre leurs terrains au porteur de projet. Heureusement pour ce dernier, il existe une arme de construction massive : la Déclaration d'Utilité Publique (**DUP**), qui permet aux pouvoirs publics (en l'occurrence la communauté de communes de Vallet) d'exproprier les terrains puis de les rétrocéder à un acteur privé. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les quatre permanences tenues en octobre/novembre 2016 dans le cadre de l'enquête préalable d'utilité publique n'ont pas mobilisé les foules : au total, seulement 13 courriers et 46 ob-



servations ont été recueillis, sur une commune de quelques 3 500 ménages et 9 000 habitants... Et, d'après **Philippe Surzur**, président de **LNVUP**, la moitié des observations proviendraient d'employés de **l'Hyper U**[8]. De deux choses l'une donc : soit la quasi-totalité de la population de Vallet se fiche éperdument du projet ; soit la publicité de l'enquête a été ficelée de sorte que pratiquement personne n'en a eu connaissance[9]. Les deux pétitions lancées par **LNVUP** à la suite de cette enquête viennent étayer le second scénario : la première, adressée à 175 commerçants

des alentours[10], a récolté 135 signatures, et la deuxième, adressée à la population de Vallet, en a reçu 520. Les enseignes **Bricomarché, Norauto et Gémo** ont par la suite riposté en initiant leur propre pétition en faveur de la **ZAC**. Las ! Celle-ci n'a recueilli que 340 malheureuses signatures. Et, fait amusant : d'après l'association **LNVUP**, les trois quarts des signatures proviendraient d'employés de **l'Hyper U** de Vallet ou de **Système U** et de leur famille[11]... Il va de soi que, dans son rapport, le commissaire-enquêteur ne fait aucunement état de ces pétitions.



Le commissaire-enquêteur justifie ensuite l'utilité publique de la ZAC par le nombre d'emplois qui seraient créés... sans tenir compte des emplois menacés par le projet.

Les conséquences de la multiplication des grands centres commerciaux ne sont pourtant plus à démontrer : en juillet 2016, un rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) dressait un tableau alarmant de la dégradation des centres-villes et préconisait « une meilleure organisation de l'offre commerciale avec le maintien des équilibres entre centre et périphérie »[12]. En mars 2017, un second rapport du CGEDD enfonçait sévèrement le clou en optant pour « une nouvelle orientation des politiques publiques en matière d'urbanisme commercial »[13].

En attendant, les grosses zones commerciales, qui continuent de proliférer gaiement bien que la consommation globale des ménages reste pratiquement à plat[14], ont eu le temps de remodeler profondément nos centres-bourgs : si, en 1980, les trois quarts des communes rurales disposaient d'au moins un petit commerce (boulangerie, épicerie, dépôt de carburant etc.), aujourd'hui, 59% d'entre elles ne disposent plus d'aucun commerce de proximité[15]. Un constat on ne peut plus regrettable à l'heure où la population est priée d'apprendre à se passer de la bagnole... et d'autant plus affligeant qu'à surface de vente égale, l'artisanat commercial et l'alimentaire spécialisé créent 2,5 fois plus d'emplois que l'alimentaire non spécialisé[16].



Les commerces valletais apparaissent d'autant moins protégés que le pôle d'activité « tertiaire » est, par définition[17], susceptible d'accueillir des commerces de détail. C'est d'ailleurs précisément ce qui s'est passé à Boufféré, où la zone dédiée aux services a accueilli un opticien, un magasin de textile... Et si par ailleurs le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit des surfaces commerciales minimales de 400 m<sup>2</sup>, à terme, ce seuil n'est pas à l'abri de disparaître[18]. Rappelons qu'aux Allées Gestina à Gétigné, une charte prévoyait un seuil minimal de 300 m<sup>2</sup>, lequel a fini par

s'évaporer après que l'aménageur eût rencontré quelques difficultés pour commercialiser ses lots. Dernière caractéristique saillante de « l'utilité publique », et non des moindres : la ZAC comprendra un *Mc Donald's*, champion de la malbouffe, mais aussi et surtout de l'optimisation fiscale[21]. Il faut dire qu'il est difficile de résister aux gros souliers de l'américain, qui est récemment parvenu à se frayer une autoroute jusqu'à l'*île d'Oléron* malgré les résistances locales. L'établissement n'ouvrira toutefois ses portes qu'à l'automne 2019 : « Nous sommes victimes en permanence de mesures d'intimidation par les opposants au projet, pigne le gérant. Nous trouvons le climat trop délétère »[22]. Plus délétère que *Mc Do*... ?



## Extraits du rapport CGEDD, mars 2017

*«Les arguments relatifs au développement local et à la création d'emplois souvent mis en avant par les porteurs de projets pour convaincre les élus locaux s'avèrent de moins en moins crédibles, surtout dans un contexte d'offre commerciale abondante où tout nouveau venu affecte négativement les implantations voisines existantes » (p.7)*



Rejoignez-nous au cinéma LE CEP pour un ciné-débat : «Artistes de la vie» (de Pierre Westelynck)

LE 10 OCTOBRE 2019 À 20H

Participation 4,50 Euros

## DEVENEZ SYMPATHISANT DE L'ASSOCIATION LNVUP

et restez informés de la suite des événements en remplissant ce coupon.

NOM :

PRÉNOM :

TÉL. :

MAIL :

A déposer dans l'urne du magasin PAZAPA (22 place Charles de Gaulle, Vallet)  
OU à expédier à : Association laissez-nous vivre un peu, BP 39502, 44195 Clisson Cedex  
OU envoyez vos coordonnées à : laissez-nous-vivreunpeu44@gmail.com



# UN PLAN SANS ACCROC (OU PRESQUE)

En novembre 2016, l'Association des Commerçants et Artisans de Vallet (ACAV) annonçait à ses adhérents sa décision de « rester neutre » vis-à-vis du projet de la ZAC du Brochet[23]. Heureuse coïncidence : l'association prenait simultanément la décision (sans concertation préalable) d'accepter parmi ses membres les premiers partisans du projet, à savoir l'Hyper U de Vallet ainsi que les GSS locales[24].

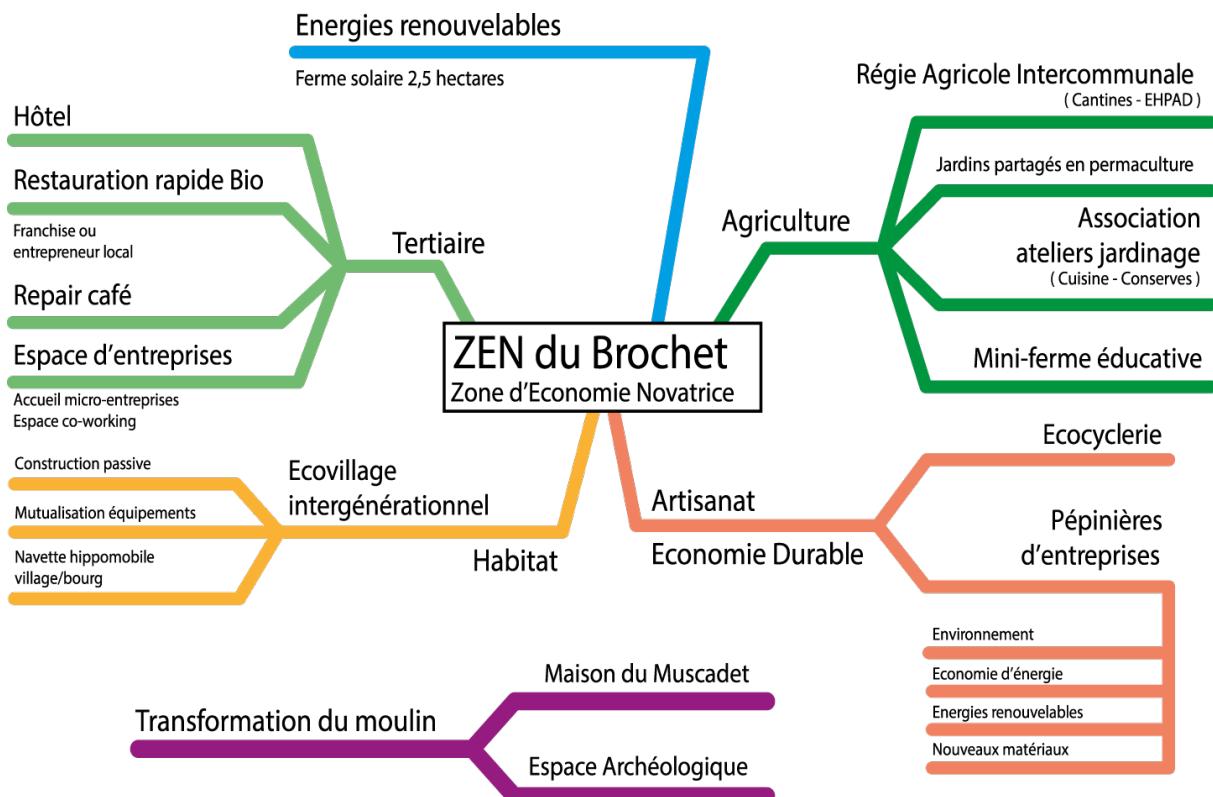
La « neutralité » prend dès lors des

airs de gros coup de pouce, car, *in fine*, le positionnement d'une telle association suggère que le projet ne suscite aucune contestation sérieuse au sein du tissu commercial local. Les petits commerçants pouvant difficilement compter sur le soutien des artisans – lesquels doivent être plutôt favorables à la ZAC en raison des nombreux chantiers à venir, non seulement sur la ZAC elle-même mais également sur l'actuelle zone commerciale, qui doit être transformée en zone d'habitat – ce qui devait arriver arriva : une partie d'entre eux a tout bonnement largué les amarres. Ainsi, en 2016, l'association comptait 78 adhérents et, en 2018, elle n'en comptait plus qu'une cinquantaine, « en incluant les adhésions des nouvelles entrées depuis 2016 des GSS (*Norauto, Gémo, Bricomarché*), de l'Hyper

U ainsi que celles des nouveaux artisans »[25]. En fin de compte, c'est une véritable opération de « noyautage » que dénonce *P. Surzur* : « *force est de constater que depuis l'introduction des GSS et de l'Hyper U, ce sont plus de 30 commerces et services traditionnels et de proximité qui ont quitté l'ACAV. [...] Opération de noyautage réussie : en 2 ans, l'ACAV aura perdu plus de 50% de ses commerces traditionnels et de proximité et la quasi totalité des commerces qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du projet de ZAC* »[26]. D'où l'association *Laissez-nous vivre un peu*, fondée en 2016. Outre les deux pétitions évoquées plus haut, l'association a notamment déposé un recours au tribunal administratif contre la DUP.

## UNE ALTERNATIVE ZEN...

Pour « Zone d'Économie Novatrice » ! Tel est le nom du contre-projet élaboré par l'association LNVUP. Au menu : régie agricole intercommunale (bio, naturellement) destinée à approvisionner les cantines et maisons de retraite du secteur, écovillage intergénérationnel, mini-ferme éducative, énergies renouvelables... Bref, une « économie collaborative, verte, et circulaire »[27], soucieuse du bien commun et des générations futures. Disruptif à souhait !



# LE SUPERMARCHÉ ET SON MONDE

Apparus après guerre, les supermarchés sont désormais quasiment hégémoniques, s'accaparant près des 2/3 des parts de marché des produits alimentaires tandis que le traditionnel marché ne représente plus que 2,3 % du total[28], sans parler des épiceries... qui ont quant à elles presque disparu du paysage. Il convient pour le moins de s'étonner : qu'est-ce que ça change dans notre vie quotidienne ? Quelles sont les conséquences sur la façon de nous déplacer, sur l'organisation des villes, sur notre façon de consommer, sur la façon de travailler des producteurs ? Bref, quel est le monde que la grande distribution construit pour nous ? Jojo ne sait plus où donner de la tête, tant les effets de ce système sont nombreux, et sont autant de raisons de s'y opposer... Voici la liste des courses à mettre dans son caddie pour façonner le monde des supermarchés.

## DE LA FRAUDE

### 418 000 000 000...

Jojo trouve que quand on écrit milliard en chiffres, on se rend mieux compte de l'énormité du truc. **418 milliards**, c'est la modique somme que la grande distribution aurait dû payer en amendes, suite à des extensions de magasins illégales, selon l'association « **En Toute Franchise** » qui lutte d'arrache-pied contre ces fraudes, et gagne tous ses procès[29]. Et c'est sans compter l'évasion fiscale, dont ces grandes marques sont expertes[30]. Essayez de construire un abri de jardin après vous être vu notifier un refus de permis de construire. La suite est facile à imaginer : la destruction. Pour les GMS

(Grandes et Moyennes Surfaces), c'est différent. Il ne se passe rien. Ils sont condamnés et ne paient pas. C'est notamment ainsi que ces grands magasins ont investi les périphéries de nos villes. Toujours plus grands, toujours plus forts. Réduisant les petits commerces comme peau de chagrin, ils réinvestissent désormais les centres-villes à coups de **Carrefour Market** en mettant en avant leur souci de la proximité...



## DE LA BAGNOLE

On ne peut pas comprendre le développement de ces temples de la consommation sans faire référence à un autre bouleversement des modes de vie : l'arrivée de la bagnole dans notre quotidien. Du temps où l'on se déplaçait à pied ou à cheval, le diamètre d'une ville ne dépassait pas 10 km[31]. Mais avec la masification de l'usage de la voiture individuelle, une ville peut avoir un rayon de 50 km. De nombreux valletais vont d'ailleurs travailler tous les jours à Nantes. L'ère de l'énergie abondante et bon marché (bien que polluante) rend possible une extension immense des villes et des fameuses zone de chalandise des magasins.

Plus personne ne s'étonne de faire 30 bornes pour faire ses courses. Quand l'épicerie du bourg de

Basse-Goulaine avait un potentiel de clients de 500 habitants, son Leclerc peut maintenant concerner 100 000 personnes. Les métropoles organisent alors une spécialisation du territoire : ici on habite, ici on consomme, ici on travaille, ici on se diverte. Au bout du compte, on vit dans sa bagnole.

Surtout les ménages les plus modestes, éloignés des centres urbains pour trouver quelques mètres carrés bon marché où habiter. La perte d'autonomie de la grand-mère quand les petits commerces ont fui le centre-bourg n'est qu'un petit dommage collatéral. Tant que le pétrole n'est pas cher, tout va bien dans le meilleur des mondes.

## DU BÉTON

Le désastre écologique résultant d'une telle organisation spatiale est évident. L'air des villes devient irrespirable. On estime à 48 000 le nombre de morts prématurées dues aux particules fines en France chaque année[32]. Les pics de pollution sont toujours plus fréquents. Par ailleurs, la bétonisation des terres agricoles s'accentue. Il s'agit d'ailleurs souvent des meilleures terres : celles qui entouraient les villes permettaient une concentration de la population grâce à leurs rendements importants. Cette extension sans limite de la présence humaine s'accompagnant de la destruction des habitats de la faune et de la flore est d'ailleurs le principal facteur de perte de la biodiversité. Et ce qu'on appelle de façon euphémisée « l'artificialisation des sols » s'accélère. Près de 10 % du territoire sont désormais couverts de bitume, et on estime que la superficie d'un département est artificialisée tous les 7 à 10 ans[33], soit un terrain de foot toutes les 5 minutes... Cette croissance est bien souvent plus rapide que celle de la population ou du PIB.

Les villes s'étalement, bien au-delà de nos besoins réels. « La France a perdu un quart de sa surface agricole sur les 50 dernières années »[34], reconnaît Macron en personne... Or la terre est un système chimique et vivant complexe, mettant des milliers d'années à se former. Sa destruction irréversible est par nature anti-démocratique : quel choix restera-t-il à nos descendants s'ils ne veulent plus de tout ce béton ?

## DES VILLES CLONES

Ce n'est peut-être pas le plus important, mais rappelons quand même que ces entrées de villes standardisées et franchisées sont esthétiquement... dégueulasses.

Bourrées de panneaux de pub, bordées de parkings à n'en plus finir, ces espaces nous dégradent et nous dépriment. Partout identiques, ces zones construisent un mode de vie de consommateur, reproduit de Nantes à Bordeaux, de Metz à Bayonne.

Plus aucune différence entre ces villes façonnées de la même manière avec les mêmes matériaux et les mêmes enseignes.

Sortes de duty-free continues, elles sont organisées par et pour la consommation.

Que faire à Nantes si ce n'est consommer ? Il est à parier que le maire de l'époque ayant donné son aval à la ZAC du Brochet devait penser que tant qu'il n'avait pas sa zone indus' affreuse, il n'était pas maire d'une « vraie » ville.

## DU PILLAGE

Outre l'homogénéisation de nos villes, les grandes enseignes franchisées ont un autre effet pervers, par comparaison avec les petits commerces de proximité : elles

ont des actionnaires à rémunérer, et pratiquent l'évasion fiscale sans scrupule. Autrement dit, l'argent est capté et emmené loin des zones de vie où il est prélevé. Avec des magasins de proximité, l'argent circule localement : le boulanger ira acheter ses fringues au proprio du magasin d'à côté qui ira au resto manger les légumes achetés au maraîcher du coin, qui lui-même ira voir un film au ciné associatif... Tous leurs enfants iront à l'école du village et investiront les assos locales. Faire vivre ces petits commerces, c'est enrayer la désertification du monde rural.



## DE LA CONSOMMATION

### PEU IMPORTE LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BANGLADESH

Quelle est la différence fondamentale entre un marché de producteurs et un supermarché ? Jojo dirait que le principe de base de ces magasins est d'effacer les contraintes de la production. On s'explique : dans un Super U, il y a de tout, tout le temps. Peu importe si les pluies ont développé le mildiou[35] sur les patates dans la région, il y aura des patates à Leclerc. Peu importe l'hiver : il y aura des tomates à Carrefour. Peu importe le travail des enfants au Bangladesh, il y aura des ordinateurs et des tee-shirts à Auchan. Peu importe si ça vient de l'autre bout de la pla-

nète, Casino ne sera pas en rupture de stock. Peu importe le climat, peu importe la géographie, peu importe le temps, peu importe les êtres humains, peu importe la nature.

Le supermarché met sous le tapis les conditions de la production, les contraintes humaines et environnementales. Pour remplir ses rayons en toutes circonstances, le supermarché présuppose donc l'agriculture industrielle polluante, qui certes détruit la biodiversité et produit des gaz à effet de serre, mais propose des fraises en

hiver, des pommes calibrées et de la viande pour tous les repas. Il présuppose la mondialisation, qui certes met en concurrence les travailleurs et les normes écologiques, alignant chacun sur le moins-disant social et environnemental, mais permet de disposer de fringues et de gadgets inutiles à bas coût. Et le pire, c'est que cette habitude de la profusion et de l'abondance a des effets sur notre psychologie : les supermarchés font de nous des pré-ado pourris-gâtés et capricieux. Nous sommes pulsionnels, incapables de nous fixer des limites, d'attendre les fruits et légumes de saison, d'accepter leurs imperfections, de contrôler la frustration. Il nous faut de tout, tout le temps, qu'on en ait besoin ou pas.

## DE LA DÉPENDANCE

Désormais en situation de monopole, se partageant le gâteau à quelques enseignes, les GMS sont en mesure d'imposer leurs prix aux producteurs. Ces derniers ne peuvent se passer de ce débouché quasi-hégémonique. On est donc arrivé à une situation ubuesque, où c'est l'acheteur qui fixe le prix ! Un peu comme si vous imposiez le prix auquel vous allez payer l'artisan venu effectuer un travail chez vous.

C'est pourtant la situation des agriculteurs vis-à-vis de la grande distribution. Le prix du lait ou du porc vendu aux supermarchés est d'ailleurs souvent en deçà de son prix de revient ... Et c'est encore la course à l'industrialisation qui est renforcée. Les paysans doivent produire plus pour s'adapter, donc utiliser plus d'engrais chimiques et de pesticides, et s'endetter pour acheter des tracteurs toujours plus puissants.

Cercle vicieux dont tout le monde sort perdant... sauf les GMS.

## DE LA MONDIALISATION

Les prix imbattables sont donc réalisés grâce aux gains de productivité de l'agriculture industrielle et au développement de la mondialisation. Un jambon préparé de façon industrielle (donc par des machines) sera toujours moins cher qu'un jambon cuisiné avec

amour par un artisan-charcutier. Au passage, on aura simplement perdu le goût, la santé (les aliments transformés nous droguent au sucre, au sel et au gras) et le plaisir au travail. Et vu le salaire des ouvriers chinois, on conçoit aisément qu'un portable fabriqué là-bas sera toujours moins cher que s'il était produit par ici.

## DU CHÔMAGE

Mais les prix bon marché s'expliquent également grâce aux économies d'échelle. Plus on est gros, moins on a besoin de secrétaires, de personnel pour la mise en rayon, de comptables, etc.

Par ailleurs, le supermarché développe le self-service. Ne reste qu'une caissière à rémunérer (pas cher) en bout de chaîne. Et il n'y en a bientôt plus pour longtemps.

Bref, pour proposer ces prix ayant annihilé la concurrence des pauvres petites épiceries de quartier, il a fallu à chaque fois économiser de la main d'œuvre. En gros, la conséquence nécessaire du modèle du supermarché, c'est la précarité pour leurs employés, et le chômage pour les autres...

Artificialisation des sols, homogénéisation des villes, réduction des individus à leur statut de consommateur, industrialisation de l'agriculture et malbouffe, soumission des paysans, mondialisation, chômage, Jojo a fait le tour des raisons de s'opposer aux supermarchés et à leur monde. Surtout que les alternatives existent : petits commerces, AMAP, recycleries, marchés et magasins de producteurs, groupements d'achat, épiceries autogérées... Il ne tient qu'à nous de les construire. Et c'est plus joyeux que de faire ses courses un samedi après-midi, c'est Jojo qui vous le dit.

### NOTES ET RÉFÉRENCES:

- (1) Voir également la carte réalisée au lien suivant : [https://www.laisseznousvivreunpeu.fr/projet\\_ZAC.php](https://www.laisseznousvivreunpeu.fr/projet_ZAC.php)
- (2) Le groupe Jeulin étant un promoteur immobilier basé à Saint-Grégoire, près de Rennes.
- (3) La police judiciaire a en effet ouvert un enquête préliminaire sur les conditions de désignation de l'aménageur, en l'occurrence la SNC le Brochet (Ouest France, 10/07/2019). Les opposants au projet ont également le plus grand mal à se procurer certains rapports du comité de pilotage, que ce dernier est pourtant tenu de rendre publics, ce qui augure d'autres procédures... Affaires à suivre !
- (4) Le site de l'association (<https://www.laisseznousvivreunpeu.fr>) retrace d'une façon relativement exhaustive le déroulement du projet et les actions menées à son encontre. Il met également à disposition de nombreuses pièces (courriers, articles de presse, rapports ministériels) qui seront mobilisées dans ce hors-série.
- (5) Voir le Vallet info de mai 2017 ou cet article de L'hebdo de Sèvre et Maine : [https://actu.fr/pays-de-la-loire/vallet\\_44212/zac-du-brochet-travaux-annonces-a-la-fin-de-l-annee-2017\\_9063930.html](https://actu.fr/pays-de-la-loire/vallet_44212/zac-du-brochet-travaux-annonces-a-la-fin-de-l-annee-2017_9063930.html)
- (6) [https://www.laisseznousvivreunpeu.fr/projet\\_ZAC.php](https://www.laisseznousvivreunpeu.fr/projet_ZAC.php)
- (7) Également téléchargeable sur le site de LNVUP.
- (8) Courrier adressé au Préfet le 26/02/2016.
- (9) Légalement, la mairie peut se contenter d'une annonce dans un journal local et d'un affichage 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.
- (10) C'est-à-dire « les commerçants sédentaires des 6 communes de la communauté de communes de Vallet ainsi que ceux du marché dominical de Vallet ; auxquels viennent s'ajouter ceux des communes limitrophes qui intègrent la zone de chalandage : le Landreau, la Remaudière, Monnières ». Les banques, les agences de compagnies d'assurances nationales et les agences intérimaires n'ont pas été prises en compte (courrier de P. Surzur adressé au Préfet le 24/02/2016).
- (11) On retrouve ainsi, parmi les pétitionnaires, M. Nicéphore Hémery, expert comptable de Hyper U (groupe SECOB à Orléans) ; Mme Sandy Mauget, assistante chargée d'affaires du groupe Jeulin, associé à Hyper U pour former la SNC le Brochet ; M. Alain Roquefeulle-Loizelle, directeur général de Système U Ouest ; M. Patrick Remaud, gérant du Super U de Sainte-Pazanne ; Mme Madeleine Masson, gérante avec son mari Claude Masson de l'Hyper U de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Les recherches ont pu être effectuées sur internet à partir des noms des signataires. Les sites de Curriculum Vita tels que LinkedIn ou Viadeo peuvent constituer une utile source d'informations.
- (12) <https://www.ladocumentationfrançaise.fr/va/storage/reports-publics/164000668.pdf>. Page 6.
- (13) [https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2017.03.09\\_report.pdf](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2017.03.09_report.pdf). Page 8.
- (14) En 2016, la création de surfaces commerciales a augmenté de 22 %, tandis que la consommation des ménages, elle, croissait de 1,6% en 2016 et de 0,9% en 2017 (source Insee) (<https://www.banquedesterritoires.fr/la-creation-de-surfaces-commerciales-augmente-de-22-en-2016>). Il n'est pas étonnant que cette bétise compulsive donne lieu, dans le même temps, à de nombreuses fermetures : « Treize supermarchés, quatre Chronodrive, deux halles, un hypermarché et un centre de préparation Auchan-Direct ! Pendant qu'Auchan brade tous ces sites déficitaires (quitte à les fermer s'il n'y a pas de repreneurs), et que Carrefour prévoit 3000 départs «volontaires», les projets d'hyper et supermarchés se multiplient » (Canard Enchaîné, 08/05/2019).
- (15) <https://www.alternatives-economiques.fr/petits-commerces-refer-surface/00087396>
- (16) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3126810> (voir figure 1).
- (17) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1584>
- (18) Le zonage actuel « 1AUEz » de la ZAC est un zonage « à court terme » amené à évoluer en zonage « UE » (« zone à vocation d'activités économiques ») une fois la zone construite. Actuellement, le PLU ne définit aucun seuil de 400m<sup>2</sup> pour les zones UE. Lors du changement de zonage, peut-être l'enquête publique débouchera-t-elle sur une modification du règlement de ces zones UE... ou peut-être pas ! On vient de voir le type d'enquêtes sur lesquels peuvent reposer les « déclarations d'utilité publique »...
- (19) & (20) Juste pour voir si vous suivez.
- (21) [https://www.libération.fr/planete/2018/05/19/optimisation-fiscale-mcdonald-s-epingle-par-un-nouveau-rapport\\_1651149](https://www.libération.fr/planete/2018/05/19/optimisation-fiscale-mcdonald-s-epingle-par-un-nouveau-rapport_1651149)
- (22) <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/ile-oleron-mac-do-n-ouvrira-pas-automne-1662099.html>
- (23) Courrier de l'ACAV à ses adhérents, 21/11/2016.
- (24) Courrier de P. Surzur à l'ACAV, 22/11/2016.
- (25-26) Courrier de LNVUP au maire de Vallet, 26/01/2018.
- (27) P. Surzur, pour L'Hebdo de Sèvre-et-Maine, 23/05/2019.
- (28) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015133#tableau-tableau1>
- (29) <https://en-toutefranchise.com/>
- (30) [http://snip.ly/vlrbns?fbclid=IwAR2CKuOcFZve70578dwxF9Ta52TOAJ-81INKXEwwBrUT4DK0OnJwvFHDpc#http://www.libération.fr/france/2018/09/05/les-dividendes-verses-par-carrefour-et-le-recours-a-une-filiale-suisse-pointes-par-ox-fam\\_1676578](http://snip.ly/vlrbns?fbclid=IwAR2CKuOcFZve70578dwxF9Ta52TOAJ-81INKXEwwBrUT4DK0OnJwvFHDpc#http://www.libération.fr/france/2018/09/05/les-dividendes-verses-par-carrefour-et-le-recours-a-une-filiale-suisse-pointes-par-ox-fam_1676578)
- (31) Interview de l'ingénieur spécialiste des transports Laurent Castaigne pour Thinkerview : <https://www.youtube.com/watch?v=5gOsJlxR7T0>
- (32) [https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/07/04/le-etat-francais-de-nouveau-condamne-par-la-justice-pour-la-pollution-de-l-air\\_5485365\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/07/04/le-etat-francais-de-nouveau-condamne-par-la-justice-pour-la-pollution-de-l-air_5485365_3244.html)
- (33) <https://reporterre.net/Artificialisation-des-sols-Meme-la-ou-la-France-se-depeuple-le-beton>
- (34) <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/l-artificialisation-des-sols-progresse-plus-vite-que-la-croissance-demographique-et-economique-147106.html>
- (35) Champignon microscopique affectant de nombreuses cultures et pouvant provoquer leur destruction.

Imprimé par FL PRINT - RCS Orléans B 517 735 973 - SIRET 517 735 973 00029 - Protégeons notre environnement, ne pas jeter sur la voie publique



# L'AFFREUX JOJO

JOURNAL D'EXPRESSION DE GILETS JAUNES DU VIGNOBLE NANTAIS

RETROUVEZ TOUS LES NUMÉROS EN LECTURE ET EN TÉLÉCHARGEMENT LIBRE SUR: [WWW.LAFFREUXJOJO.HOME.BLOG](http://WWW.LAFFREUXJOJO.HOME.BLOG)

FACEBOOK : <https://WWW.FACEBOOK.COM/LAFFREUX-JO-JO>

TWITTER: <https://TWITTER.COM/GNANTAIS>

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LES PROCHAINS NUMÉROS DE L'AFFREUX JOJO ? VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR ?

ÉCRIVEZ-NOUS À [LAFFREUXJOJO@PROTONMAIL.COM](mailto:LAFFREUXJOJO@PROTONMAIL.COM)